



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### Un peu d'espoir pour une école en souffrance...

#### Debout pour l'école!

Certaines et certains d'entre vous se souviennent du rassemblement des personnes déléguées organisé par la FAE à l'automne 2017. Réunis sous le thème de la santé mentale en milieu de travail, nous avons consacré la journée à échanger sur une organisation du travail qui nous rend malades. À ce sujet, je vous invite à lire ou à relire le compte rendu [Quand le travail mine la santé mentale](#), publié dans une édition précédente du Syndicalement vôtre.

#### DANS CE NUMÉRO :

Rappel - consultation  
pour l'élaboration du  
cahier de demandes 2

La planète s'invite au  
parlement 2

ILP et « mise à jour » 3

Allo? J'ai besoin  
d'aide... 4

Assurance soins  
dentaires 4



Inspirée des propos entendus et soucieuse de pouvoir faire valoir certaines idées auprès de la commission scolaire, je me suis plongée dans les ouvrages de Marie-France Maranda et de Simon Viviers. [L'école en souffrance](#) explique comment l'ensemble des actrices et des acteurs du milieu scolaire se heurtent au dysfonctionnement du système actuel et peinent à préserver leur santé mentale. Il y a fort à parier que les témoignages exprimés dans ce livre seront lourds de sens pour un grand nombre d'entre nous. Ils illustrent très concrètement le sentiment d'absurdité, de perte de sens, voire d'aliénation, qui nous habite trop souvent.

Les enseignantes et enseignants évoquent divers principes qui devraient guider l'action, notamment la confiance en leur professionnalisme, une meilleure composition des groupes, un soutien réel de la part des directions et une formation adéquate. Malheureusement, nos dirigeants ont pris l'habitude de faire la sourde oreille à nos revendications.



#### CALENDRIER

##### Conseil libéré des

personnes  
déléguées

5 décembre 2018

##### Conseil fédératif

12, 13 et 14 décembre 2018

à Laval

Ne perdons pas espoir : des initiatives citoyennes tentent de redorer le blason de l'école publique et reconnaissent le rôle central que jouent les personnels scolaires dans la réussite des élèves, jeunes et adultes. Parmi elles, le collectif [Debout pour l'école!](#) revendique une école publique équitable de qualité pour tous, une école offrant à tous les élèves un milieu de vie propice à des apprentissages rigoureux. Sur le site Internet du collectif, on peut lire que trois chantiers ont été ouverts : **1. Éducation : équité et qualité; 2. Développer les compétences langagières; 3. Revaloriser le travail de tous les personnels scolaires.** Un quatrième portera sur les études supérieures et d'autres suivront sur la formation des adultes et sur la formation professionnelle.



Ces jours-ci, [Debout pour l'école!](#) fait circuler une [pétition](#) réclamant du ministre de l'Éducation qu'il mette en place diverses mesures pour assurer la qualité des apprentissages du préscolaire, du primaire et du secondaire :

1. Assurer une véritable mixité sociale et culturelle dans les écoles et dans les classes.
2. Diminuer les ratios élèves/enseignant-e et élèves/personnel de soutien.
3. Assurer des ressources professionnelles et de soutien stables et en nombre suffisant.
4. Diminuer la précarité du corps enseignant.
5. Soutenir les enseignant-e-s débutant-e-s.
6. Augmenter la rémunération de tous les personnels scolaires.
7. Lever toute entrave à la prise de parole publique.

Une visite sur le site Internet du collectif vous permettra de lire l'[argumentaire](#) qui soutient chacune des revendications. Vous serez à même de constater que les idées mises de l'avant, en plus d'être bien documentées, répondent aux préoccupations que nous avons maintes fois exposées.

Je vous invite donc à aller sur le site du collectif pour signer la pétition. Faites-la connaître en la relayant dans vos milieux respectifs. Plus les signatures recueillies seront nombreuses, meilleures seront les probabilités que le nouveau ministre de l'Éducation comprenne enfin le bon sens et que des changements durables soient effectués dans le réseau de l'éducation.

En cette rentrée parlementaire, les priorités semblent se dessiner autour de la transformation des commissions scolaires en centres de services, de la taxation scolaire ainsi que du port des signes religieux. N'en déplaise à notre ministre, de telles initiatives n'auront que pour seul effet immédiat de déstabiliser un réseau déjà mis à mal.

**C NÉGO 2020**  
Consultation en ligne  
DU 5 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2018

# À VOUS la parole

Enseignantes et enseignants : en participant à la consultation, vous contribuerez à l'élaboration du cahier de demandes syndicales, premier pas d'une longue route vers la signature d'une entente négociée satisfaisante.

**Marche à suivre pour participer :**

- Ayez en main le carton avec les codes d'accès.
- Rendez-vous au [lafe.qc.ca/consultation-nego](http://lafe.qc.ca/consultation-nego) 40 minutes

Merci de votre participation!

Fédération québécoise des enseignantes et enseignants

## Rappel - consultation pour l'élaboration du cahier de demandes

Du 5 novembre au 9 décembre 2018 a lieu la consultation en ligne pour l'élaboration du cahier de demandes. Cette première étape est importante et votre participation est sollicitée. Vous pouvez contacter la personne répondante de votre établissement si vous avez des questions sur le processus ou sur la consultation en général.

# LA PLANÈTE S'INVITE AU PARLEMENT

Montréal

EN SOLIDARITÉ AVEC  
**CLIMATE ALARM**

LE 8 DÉCEMBRE À 13 H  
#LAPLANETEAPARLEMENT

## ILP et « mise à jour »

*Sébastien VINCENT  
conseiller au primaire*

On nous demande parfois comment déterminer si les frais d'une formation relèvent de l'Instance locale de perfectionnement (ILP). Disons-le d'emblée, il s'avère impossible de faire une nomenclature exhaustive et continuellement à jour des formations qui pourraient être payées par l'ILP. Alors, comment départager la chose?

Rappelons d'abord les responsabilités de l'ILP :

*« Toute décision de l'ILP sera le fruit d'un consensus.*

- A) *Convenir de règles de fonctionnement.*
- B) *Disposer de la proposition du Comité central de perfectionnement quant aux modalités et aux quantités de remboursement pour les activités de mise à jour.*
- C) *Analyser les besoins de mise à jour. [...]*
- E) *Étudier les projets de mise à jour pour répondre à ces besoins prioritaires.*
- F) *Retenir les projets de mise à jour à réaliser.*
- G) *Répartir les ressources budgétaires allouées pour la mise à jour.*
- H) *Évaluer les activités de mise à jour.*
- I) *Produire au début de juin au Comité central de perfectionnement un rapport sur les activités de mise à jour et les dépenses encourues à cet effet [... ]<sup>1</sup>»*

On le voit, en ce qui a trait à l'ILP, employons le terme « **mise à jour** », plutôt que formation.

L'Entente locale définit la mise à jour en ces termes :

*« Ensemble des activités de perfectionnement, ayant un lien avec la tâche d'une enseignante ou d'un enseignant, ne conduisant pas à un changement de*

*scolarité et destinées à améliorer les services éducatifs. De plus, les projets collectifs, les colloques et les congrès sont reconnus comme des activités de mise à jour.*

*Ces activités doivent posséder l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :*

- a) *être des projets collectifs comprenant des activités à être **proposées et pratiquées** par un ou des groupes d'enseignantes ou d'enseignants;*
- b) *être des projets individuels **soumis par les enseignantes ou enseignants.***<sup>2</sup>»

Toute demande de « mise à jour », que ce soit des colloques, des congrès ou autres, proposée et soumise par le personnel enseignant peut être sollicitée auprès de l'ILP qui en fera l'analyse en fonction des règles de régie interne qu'elle aura établies.

### Quelques rappels :

- ◆ Les enseignantes et enseignants réguliers, les enseignantes et enseignants à temps partiel ou à la leçon, de même que les enseignantes et enseignants à taux horaire ont droit au perfectionnement<sup>3</sup>.
- ◆ Les frais de suppléance pour les activités de mises à jour doivent être considérés dans les frais à porter au budget de l'ILP.
- ◆ Les dépenses de perfectionnement se réalisent à l'intérieur des limites budgétaires<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Clause 7-2.08 de l'Entente locale.

<sup>2</sup> Clause 7-2.02 de l'Entente locale.

<sup>3</sup> Clause 7-2.01 B) de l'Entente locale.

<sup>4</sup> Clause 7-2.12 de l'Entente locale.

## Allo? J'ai besoin d'aide...

*Marie-Claude CADORETTE  
conseillère au préscolaire*

**N**ovembre rime souvent avec grisaille, froid et neige. À cela s'ajoute notamment les bulletins, les rencontres de parents, les PI. Il n'est donc pas surprenant de ressentir de la fatigue, de l'essoufflement.

Novembre précède un autre mois tout aussi chargé avec les préparatifs des fêtes et les nombreuses activités en classe. Il est donc important de se préserver, de se réserver du temps pour soi : prendre un café avec une ou un ami, aller au cinéma, lire un roman, etc. Quelle que soit l'activité choisie, elle doit nous permettre de décrocher, de nous sentir bien.

Parfois, cela s'avère malheureusement insuffisant. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.

### Le Programme d'aide aux employés

La commission scolaire offre gratuitement un Programme d'aide aux employés (PAE). Ce programme est strictement confidentiel et vous permet de bénéficier de six séances avec différentes ressources (psychologues, travailleuses sociales, psychothérapeute, etc.). Vous pouvez contacter la firme Morneau Shepell au 1-800-361-2433 ou en [cliquant ici](#).

De plus, si votre assureur (pour autre chose que l'assurance vie et l'assurance invalidité longue durée) est La Capitale, vous pouvez bénéficier du programme *Tandem* qui vous offre 12 séances, et ce, gratuitement. Ces 12 séances peuvent donc s'ajouter à celles du PAE. Les coordonnées de Tandem sont le 1-855-874-8558.

Finalement, vous pouvez prendre rendez-vous avec un médecin. En discutant avec lui, vous pourrez dresser un portrait de la situation et évaluer les différentes solutions qui s'offrent à vous.

Peu importe l'aide envisagée<sup>1</sup>, l'important est de ne pas s'isoler.

« *La meilleure aide est celle qu'on se donne soi-même.* »

### Proverbe finlandais

<sup>1</sup> Autres ressources pertinentes :  
TELAIDE : 514-935-1101  
PRÉVENTION SUICIDE : 1-866-APPELLE (277-3553)

## Assurance soins dentaires

*Chantal LEFORT  
vice-présidente aux relations de travail*

**L**ors de la campagne d'adhésion de l'assurance collective *La Capitale* qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 26 octobre dernier, les membres ont eu la possibilité de signifier leur désir d'adhérer à la garantie d'assurance soins dentaires sur une base individuelle.

Pour que cette couverture soit mise en place, il fallait atteindre l'un des critères suivants :

- ◆ un minimum de 35 % d'adhésion pour l'ensemble des membres de la FAE

ou

- ◆ un minimum de 40 % d'adhésion à l'intérieur d'un syndicat affilié.

### Résultats

FAE : 2 024 personnes ont répondu oui sur un total de 27 353 soit 7,40 %

SEOM : 363 personnes ont répondu oui sur un total de 4 267 soit 8,51 %

À la lecture de ces résultats, la garantie d'assurance soins dentaires ne sera donc pas en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). De format électronique, il est disponible à celles et ceux inscrits à notre infolettre et sur [le site du SEOM](#).

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau, Nathalie Peterson et Chantal Harvey.**